

### Réforme de l'assurance récolte Les Chambres d'agriculture saluent le nouveau dispositif

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le nouveau dispositif de gestion des risques s'applique, remplaçant les calamités agricoles par un dispositif articulant l'assurance récolte subventionnée facultative avec une indemnisation de solidarité nationale versée à tous les agriculteurs.

Cette réforme vise à mieux couvrir les agriculteurs face aux risques climatiques et favorise le développement de l'assurance récolte dans un contexte de changement climatique.

Chambres d'Agriculture France salue

- la mise en place de ce nouveau dispositif ambitieux qui permettra à chaque agriculteur de bénéficier d'une couverture appropriée à son exploitation.
- les avancées de la réforme : mobilisation des possibilités du règlement Omnibus (20% de franchise subventionnable, 70% de subvention de la prime d'assurance), rapidité d'indemnisation...

Compte tenu de l'accélération du changement climatique, Chambres d'agriculture France rappelle l'importance de l'assurance pour la pérennité des exploitations, permettant également de bénéficier d'une indemnisation complète du Fonds de Solidarité Nationale : chaque agriculteur peut solliciter son assureur pour obtenir un devis adapté à sa situation.

Pour autant, l'assurance climatique, qui constitue un filet de sécurité, n'est pas une solution structurelle pour s'adapter au changement climatique.

Les agriculteurs doivent d'ores-et déjà mettre en œuvre des mesures d'adaptation de leur système d'exploitation.

Les Chambres d'agriculture, avec d'autres partenaires, sont pleinement engagées dans un programme national de sensibilisation et d'adaptation des exploitations agricoles aux aléas climatiques.

« Les Chambres d'agriculture contribuent à accompagner la transition des systèmes d'exploitation au travers d'un plan global d'accompagnement à la transformation des exploitations agricoles pour renforcer leur résilience face aux impacts climatiques. Cette réforme de l'assurance trouve toute sa place dans ce dispositif. » Sébastien Windsor, président de Chambres d'agriculture France

#### Contact Presse

Chambres d'agriculture France  
Iris Roze – 09 86 02 26  
[iris.roze@apca.chambagri.fr](mailto:iris.roze@apca.chambagri.fr)

[www.chambres-agriculture.fr](http://www.chambres-agriculture.fr)

Rejoignez-nous sur :

